

Règles d'utilisation de la petite remorque

HUMBAUR HA 7510 G

VD 428 328

Ce véhicule de service est mis à disposition par le Pool véhicules de l'ENAC, sous la responsabilité de l'institut IIE. Celui-ci sera **utilisé uniquement pour des courses de service et conduit par des personnes bénéficiant d'un contrat EPFL** (apprentis et étudiants ne sont pas autorisés à conduire). Une réservation préalable est obligatoire sur le site reservations.epfl.ch

Caractéristiques techniques du véhicule

Poids à vide : 170 kgs

Charge utile : 580 kgs

Poids total : 750 kgs

Attention

En Suisse et sur les autoroutes en particulier, la **vitesse avec remorque est limitée à 100 km/h**, toutefois, il est conseillé de respecter un 80 km/h.

Informations pratiques et réglementation

La clé de la petite remorque Humbaur HA se trouve dans la boîte de sécurité identifiable par le numéro de plaque, à côté de la porte du bureau GR A1 382.

Pour l'ouverture de la boîte, tirer le couvercle contre vous, composer le code à numéro 3747 et presser les 2 boutons latéraux. Refermer et ne pas laisser le code en position ouvert.

Il est de la responsabilité du conducteur de **vérifier l'état du véhicule avant** de partir sur le terrain. **Tout dégât doit être annoncé immédiatement**. Dans le cas contraire, la réparation des dommages sera à la charge du dernier utilisateur du véhicule.

Le véhicule est stationné sur la parcelle herbeuse proche du bâtiment LE, presque en face de l'entrée du bâtiment GR entrée C, chemin des Arpenteurs.

Au retour, le **conducteur déchargera son matériel et procédera au nettoyage intérieur et extérieur de la remorque**, la clé devra être retournée dans la boîte de sécurité.

NB

- Le contrôle technique du véhicule est effectué régulièrement par le GR-CEL.
- Le conducteur et bénéficiaire de la réservation reste responsable du bon fonctionnement de la remorque et de son état général (pneus, etc.) et annonce tout problème directement par email à : secretariat.gr-cel@epfl.ch.
- En cas de négligence dans la conduite ou de la mauvaise utilisation du véhicule mis à disposition, la Direction IIE et la Faculté ENAC qui en sont responsables in fine, se réservent le droit d'exclure le conducteur pour l'accès aux véhicules de service du Pool.